

**NOTE RELATIVE AUX MISSIONS D'INFORMATION, D'AIDE A L'ORIENTATION
ET A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LEUR MISE EN ŒUVRE
PAR LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Introduction	Plan de la note :
1°) Le contenu des missions d'information, d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle	
1a) L'information, contribution à la mission éducative	
1b) La démarche éducative en orientation	
1c) L'accompagnement individuel pour l'orientation	
1d) le conseil personnalisé préparant l'orientation	
1e) Le conseil technique en orientation	
2°) Une mise en œuvre intégrée et coordonnée	
2a) Le rôle des différents acteurs : Les enseignants/Les personnels d'orientation/Les autres acteurs	
2b) Coopération, coordination : au niveau de l'établissement/au niveau local ou de bassin	
2c) Pilotage, formation : au niveau national/académique/départemental/corps d'inspection/formation initiale et continue	

La réussite scolaire et le devenir professionnel de **tous les jeunes** sont au cœur de l'action du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ses missions en matière d'information, d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle s'inscrivent dans un contexte de prise de conscience générale quant à l'importance et l'utilité des activités qui y concourent. Si cette prise de conscience concerne naturellement la période de formation initiale des futurs adultes, elle envisage désormais la problématique de l'orientation dans son ensemble, sous le terme « d'orientation tout au long de la vie » (*Lifelong Guidance*).

Dans le second degré, la variété des parcours qui s'offrent au jeune, comme la représentation qu'il se fait des filières et des métiers ont conduit à développer à son bénéfice des dispositifs d'information et d'aide à l'orientation. La scolarité dans le second degré est aussi la période de l'entrée dans l'adolescence et de la construction progressive du projet personnel.

La conjonction de ces éléments donne une responsabilité particulière à l'institution Education nationale et à ses acteurs pour contribuer, avec une exigence de qualité et d'objectivité, à ce que le devenir du jeune soit synonyme d'épanouissement personnel et, à terme, professionnel.

Dans ce cadre, les missions d'information au bénéfice des collégiens, puis des lycéens et étudiants comme celles d'aide à leur orientation et à leur insertion professionnelle prennent une dimension essentielle. **Elles les concernent tous**, ainsi que l'ensemble des acteurs du système éducatif qui, tout au long de l'année scolaire, chacun dans son métier et en complémentarité, sont à leur contact.

L'importance de ces questions a été confirmée tant au niveau européen — le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Lisbonne a ainsi jeté, en 2000, les bases d'une politique européenne d'orientation tout au long de la vie comme contribution à la société de la connaissance¹ — qu'au niveau national par le rappel des objectifs ambitieux d'élévation générale des niveaux de qualification - rapport annexé à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 25 avril 2005² - et la mise en place d'un schéma national d'orientation et d'insertion professionnelle qui sera proposé très prochainement par le Délégué interministériel à l'orientation.

Il convient de distinguer le double sens de la définition de l'orientation en France : c'est bien entendu une aide, souvent personnalisée, aux individus mais aussi un ensemble de procédures administratives destinées à garantir égalité de traitement et, le cas échéant, voies de recours.

Les acteurs de l'orientation disposent, de ce fait, d'un cadre de travail très codifié tant en ce qui concerne le processus d'élaboration du projet personnel — impliquant l'obligation d'informer, d'observer et de conseiller pour faciliter la préparation des choix — que les procédures de décisions. Il vise à la fois l'aide à la personne et le meilleur fonctionnement des organisations, notamment scolaires.

¹ Dans ce sens, le Conseil «Education», dans sa résolution de mai 2004, stipule que «l'orientation a un rôle essentiel à jouer au sein du système d'éducation et de formation, en particulier dans les écoles et au niveau scolaire, en ce qu'elle doit permettre aux jeunes d'asseoir sur des bases solides leurs décisions en termes de formation et de carrière et les aider à mettre au point une autogestion efficace de leurs parcours d'apprentissage et de leur carrière. [...]L'orientation peut apporter une aide précieuse dans les périodes de transition telles que le changement de niveau ou de discipline au sein du système d'éducation et de formation, ou le passage de l'école à la vie adulte et professionnelle; elle peut aider les jeunes en décrochage scolaire à reprendre des études ou une formation [...]»

² 100% au 1^{er} niveau de qualification, 80% au niveau du baccalauréat, 50% au 1^{er} diplôme de l'enseignement supérieur.

La forte attente que les familles, comme la société, surtout dans sa composante économique et sociale, expriment sur ces questions, conduit, pour améliorer la capacité de l'Education nationale à y répondre, à bien préciser le contenu de ces missions et leur interaction - ce sera l'objet de la première partie - et à clarifier le rôle des acteurs (personnels d'orientation, enseignants, équipes éducatives, personnels d'encadrement, etc.) ainsi que les modalités de la coordination de leurs interventions. La deuxième partie y sera consacrée.

1°) Le contenu des missions d'information, d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle

Ces missions concernent l'ensemble de la communauté éducative, ainsi que l'établissement public ONISEP, en mobilisant chacun des acteurs selon sa spécificité.

1a) L'information, contribution à la mission éducative

L'information sur les métiers³ et sur le monde économique et social en général est réalisée à travers des supports variés : enseignement, consultation de documentation, enquêtes, visites d'entreprises, contacts avec des professionnels, particulièrement à l'occasion de la séquence d'observation en milieu professionnel.

Cette information est partagée entre les enseignants et les personnels de différentes institutions fonctionnant en réseau, en des sites multiples ou en un lieu unique, intégrant des ressources et des compétences diverses (CO-P en premier lieu, informateurs CIDJ, conseillers des missions locales et de l'ANPE, collectivités territoriales et services relevant de différents ministères, chambres consulaires, organisations professionnelles, associations), mises en commun à la disposition des publics concernés.

L'information sur les filières, les formations, les cursus⁴ vise la transmission de connaissances précises sur l'architecture des parcours de formations, les contenus de celles-ci, les procédures et les chances d'admission, au moyen de modalités ou supports variés, incluant aussi contacts et enquêtes.

Cette construction de connaissances est aussi partagée, une partie pouvant être assurée par les professeurs principaux, comme c'est le cas dans de nombreux pays européens, les professeurs documentalistes des établissements, et les CO-P, en partenariat avec des professionnels d'autres réseaux, pour la réalisation d'actions collectives notamment.

Mais la simple transmission ou mise à disposition de documentation ne suffit pas : son appropriation par les élèves nécessite des actions spécifiques individuelles et collectives. C'est d'abord une **didactique** et une **pédagogie** mise en œuvre dans le cadre d'une démarche éducative en orientation. Par ailleurs, l'information pour l'orientation n'est pas un acte neutre et son **individualisation** peut faire appel à des compétences en psychologie visant à mettre le jeune en situation d'activité dans une recherche qui lui soit personnellement utile.

Production et mise à disposition de l'information

D'abord la **produire** : dans un contexte d'information abondante mais aussi hétérogène, la production de données et de produits documentaires fiables, validés et synthétiques reste un impératif fondamental. C'est la mission de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), concernant principalement les filières de formation initiale, les secteurs d'activité et les métiers. L'office dispose d'une base de données unique tenue à jour avec le réseau de ses délégations régionales et qui s'appuie sur les contributions de nombreux acteurs de la formation et de l'emploi. L'éditeur public, qui réalise des documents à destination des élèves et des familles mais aussi en direction des équipes éducatives, doit donc être intégré le plus possible à toute la chaîne des acteurs de l'orientation.

Abondance ne signifie pas accessibilité à tous. Il faut en effet la rendre **lisible** et adaptée à chaque public, en particulier ceux qui sont les plus éloignés des habitudes documentaires. Le **guidage** dans les outils - qu'ils soient matériels ou immatériels - est donc indispensable. De ce point de vue la généralisation de l'internet change la donne et impose la réalisation de menus et/ou de portails simples d'usage.

La rendre **disponible** : le centre de documentation et d'information de chaque établissement scolaire est le point névralgique pour l'accès immédiat aux ressources documentaires de base et nécessite d'être équipé en ce sens, en exploitant par exemple le concept kiosque ONISEP. L'offre des CIO, plus approfondie et bénéficiant d'une amplitude d'horaire et d'une variété de public plus larges, doit être mise en cohérence avec ce concept.

³ Elément constitutif du pilier 7 du socle commun de connaissances et de compétences, contribuant à son obtention, de même qu'à celle du DNB rénové.

⁴ Idem.

La rendre plus **transparente** : à titre d'exemple, la réalité de l'offre de formation en termes de capacités d'accueil réelles dans chaque filière, option ou spécialité est peu connue du grand public et généralement absente des documentations. Enfin l'anticipation des chances de réussite dans une formation souhaitée selon le profil d'origine, assis sur des données statistiques, reste peu diffusée. Ces données sont à manier avec précaution afin de ne pas entraîner d'autocensure excessive chez certains publics peu enclins à la prise de risque. De nombreux CIO réalisent à ce titre des études en direction des équipes éducatives de leur secteur dans le cadre de leur mission d'observation du fonctionnement du système éducatif local et de ses flux, en s'appuyant aussi sur des études conduites par les services académiques. Ces réalisations méritent d'être amplifiées.

1b) La démarche éducative en orientation

C'est une démarche globale qui s'adresse à **tous les élèves** et mobilise **l'ensemble des équipes** éducatives et des partenaires de l'Ecole pour aider l'élève dans l'élaboration de ses projets de formation et d'insertion professionnelle. Elle doit créer les conditions qui permettront à chaque jeune (avec sa famille) de se sentir concerné et d'être acteur de son orientation en formation initiale puis plus tard, tout au long de sa vie. Elle doit faciliter l'acquisition des compétences et des attitudes relatives à l'autonomie, à l'initiative mais aussi développer la confiance en soi.

Les démarches éducatives d'orientation s'inscrivent dans un contexte éducatif nouveau, qui favorise des parcours plus individualisés des élèves, notamment par l'apparition de nouvelles modalités pédagogiques.

Elles doivent prendre place dans le **temps scolaire** pour tous les élèves, dans les **cursums** (l'enseignement de découverte professionnelle en 3^{ème}, ou les modules spécifiques en université en sont un exemple) et les **évaluations** (contribution à l'acquisition du **socle** commun de connaissances et de compétences — axe 7 - par exemple).

Elles s'inscrivent aussi dans un contexte social, économique et professionnel en constante évolution, impliquant des **démarches** d'orientation **continues**, permettant de maîtriser les périodes de transitions en cours et futures. Elles visent à élargir et enrichir les représentations spontanées des jeunes, de leurs parents. Elles permettent à chaque élève d'élaborer un choix éclairé et adapté à ses capacités, intérêts et aspirations au regard des formations offertes.

Dans une acception large, les démarches éducatives en orientation tendent à **fédérer** l'ensemble des actions pour l'orientation et leur donner du sens.

Elles développent en effet :

- Des compétences et savoirs transversaux

Savoir identifier et confronter les sources d'information et de conseil, sélectionner des informations, en fonction de critères donnés, évaluer une situation en termes d'avantages et d'inconvénients, les identifier et les confronter (savoir faire des compromis et savoir prévoir des solutions alternatives).

- La connaissance de l'environnement économique, social et l'élargissement des représentations sur métiers

Connaître les grands secteurs d'activités et, pour chacun d'eux, quelques métiers qui les composent.

Appréhender les effets des évolutions des techniques sur les activités professionnelles à travers quelques exemples, connaître les données majeures de l'économie, ainsi que l'organisation, les grandes fonctions et la vie des entreprises. Les représentations spontanées seront élargies et enrichies, en particulier celles qui sont liées aux stéréotypes sur les métiers, tant dans leurs connotations sociales que sexuées. Ce travail est déterminant pour tous car l'environnement personnel n'inclut pas toujours la transmission d'une histoire professionnelle valorisée. Ce travail est particulièrement utile en direction des jeunes filles.

- La connaissance des systèmes de formation

Connaître le schéma général des voies de formation initiale et continue sous tous statuts, connaître les principaux diplômes et certifications, les compétences attendues des élèves, les procédures d'orientation et d'affectation ainsi que les ressources locales de formation.

- La construction d'une représentation de soi

Vers une représentation **positive** de soi : savoir identifier et hiérarchiser ses intérêts et ses aspirations personnelles, se projeter dans l'avenir, faire des compromis, prévoir des solutions alternatives.

1c) L'accompagnement individuel pour l'orientation

Selon les niveaux et moments, les activités d'accompagnement et de conseil poursuivent l'objectif de **l'individualisation** nécessaire dans l'aide à l'orientation.

L'accompagnement doit trouver toute sa place dans les activités concourant à l'orientation scolaire ou professionnelle et à l'insertion. Elle s'inscrit dans la notion actuelle de « **parcours** » individuel de formation. Cette notion s'impose sous l'effet de l'allongement de la formation initiale, du développement de la formation continue, des réelles fluidités et porosités des cursus. Elle prend en compte la relativité de la connexion formation-emploi. A la place de la préparation d'UN choix déterminant l'activité professionnelle pour la vie, elle fait plutôt référence à la préparation de choix d'étapes jalonnant une poursuite ajustée d'études et d'emplois. C'est donc un processus continu d'orientation qui se construit avec des acteurs et des formes d'activités variées.

Cette notion d'accompagnement peut en effet concerner des activités éducatives, mais aussi plus concrètement le suivi des visites ou démarches nécessaires à accomplir, voire les contacts à prendre lorsque le soutien du réseau familial est défaillant, et particulièrement à l'occasion de la rentrée pour les élèves sans solution d'insertion. Cet accompagnement est **individualisé** lorsqu'à l'occasion de ces activités se fait jour une implication personnelle de l'élève, de l'étudiant, de l'adulte.

Quelques activités sont ici indiquées, non exhaustives, et qu'il n'y a pas lieu de hiérarchiser.

Les **animations**, semi collectives ou ateliers d'orientation, sollicitant l'implication individuelle, contribuent à dédramatiser les enjeux et mettent les individus en situation d'activité pour résoudre un problème (scolaire, d'orientation ou d'insertion professionnelle).

Le tutorat : réalisé par des étudiants plus avancés dans leur propre parcours de formation, il apporte à l'élève qui en bénéficie une illustration des cheminements scolaires possibles. C'est là un des moyens de la lutte contre l'autocensure des ambitions qui contribue à l'égalité des chances. Il doit donc s'intégrer aux coopérations avec les autres acteurs.

Le soutien dans les démarches à accomplir, parfois complexes, tout au long du processus d'orientation : l'appréhension devant ces démarches à faire est forte au collège, dans certains milieux peu intégrés à des réseaux d'entraide ou de solidarité et parfois plus particulièrement pour les jeunes filles. Trouver des relais, y compris extérieurs à l'établissement - parrainage, tuteurs — devient indispensable pour accompagner ces démarches. Le CIO, centre ressources, est une interface utile pour soutenir ces relais sur son territoire.

L'accompagnement individuel se réalise aussi **tout au long des procédures pratiques** d'orientation puis d'affectation jusqu'à l'inscription et l'intégration réussie dans le nouveau cycle.

L'accompagnement des élèves handicapés a un triple objectif : contribuer à leur scolarisation, concourir à l'analyse de leurs besoins de compensation, contribuer à la continuité de leur parcours scolaire. Ceci impose d'adapter les cursus, les objectifs et les démarches à mettre en œuvre en vue de l'acquisition des compétences sociales et scolaires nécessaires pour accéder à une qualification professionnelle reconnue. Dans cet accompagnement, une grande importance est donc donnée au diagnostic, au soutien et au conseil mais aussi au lien entre les familles, les équipes pédagogiques, les conseillers d'orientation-psychologues et les lieux de soin.

Pour y parvenir, il convient d'élaborer un « **projet personnalisé d'orientation**⁵ » (PPO) spécifique aux élèves handicapés dont l'objet est de construire un projet scolaire, voire professionnel, intégrant la réalité de la situation du jeune, ses intentions propres et les champs qui lui sont ouverts. Conçu dans le cadre scolaire, il sera en parfaite cohérence avec le « projet personnalisé de scolarisation » (PPS) dont il constituera un des éléments et auquel il sera subordonné.

La prévention du décrochage scolaire (absentéisme, grande difficulté d'apprentissage, comportement mettant en péril la poursuite de formation, etc.) relève de l'obligation du système éducatif et mobilise, sous la responsabilité du chef d'établissement, de nombreux acteurs, y compris dans le cadre de partenariats locaux.

L'accompagnement des élèves en risque de sortie sans qualification : pour les élèves en risque avéré de rupture de formation, l'accompagnement et le suivi individualisé prennent une importance majeure. Ils ont pour objectif de renforcer la remotivation par la confiance en soi et le sentiment d'efficacité personnelle. En même temps que la consolidation des connaissances de base, cet accompagnement vise à renforcer les capacités à se projeter dans l'avenir, à communiquer, à s'adapter, objectifs visés par les équipes pédagogiques. Par ailleurs, cet accompagnement est une des caractéristiques des actions spécifiques mises en place par la mission générale d'insertion pour les jeunes de plus de 16 ans en risque de sortie du système éducatif sans qualification. Le chef d'établissement veille à la mise en place de l'ensemble de ces mesures, dans le cadre de la prévention des sorties sans qualification. Parmi ces mesures, le recensement

⁵ En projet.

systématique des jeunes sans solution après leur départ de l'établissement⁶ et l'entretien de situation qui leur est proposé sont les clés d'entrée indispensables pour initier une prise en charge adaptée, avec tous les partenaires de l'insertion.

L'accompagnement vers l'insertion professionnelle pour tous les élèves : l'insertion professionnelle se prépare tout au long du parcours de formation, depuis l'acquisition des compétences d'autonomie et d'initiative inscrites dans le socle commun de la scolarité obligatoire, la découverte professionnelle, les séquences d'observation en milieu professionnel en 3^{ème} et dans toutes les activités de l'enseignement professionnel, jusqu'à l'acquisition d'une qualification. Pour consolider les compétences acquises dans leur formation et les mettre en œuvre dans un contexte de recherche d'insertion, à côté des techniques plus collectives de recherche d'emploi, un **accompagnement individuel** peut s'avérer nécessaire pour les élèves qui terminent leur cycle de formation.

1d) Le conseil personnalisé préparant l'orientation

Droit des individus, c'est une des missions du service public d'éducation qui doit se réaliser au sein de l'établissement scolaire, ainsi qu'au CIO. Cette mission de conseil concerne chacun des membres de l'équipe éducative, et plus particulièrement les enseignants et les personnels d'orientation. Il consiste à faire le point avec la personne des démarches d'orientation et d'insertion en cours, à constater l'étape dans laquelle elle se trouve vis-à-vis des choix à faire. Par la confrontation des attentes et du possible, il l'aide à prendre une décision appropriée et investie, prenant sens dans le scénario personnel de formation ou d'insertion.

Ce conseil peut être donné dans le cadre d'un rendez-vous formalisé qui amène chacune des parties à se mobiliser pour la résolution de la question d'orientation qui se pose. L'entretien individuel correspond à une demande forte de prise en compte de chaque personne par l'institution scolaire. Il doit pouvoir s'adresser, non seulement à ceux qui y font appel d'eux-mêmes, mais à tous, y compris ceux qui n'en perçoivent pas à priori l'utilité. A certaines étapes des parcours, il convient de le mettre en place de manière systématique pour l'ensemble des élèves concernés.

Toutefois **l'apport des différents intervenants du conseil** préparant l'orientation est fonction des positions de chacun au sein de l'institution scolaire et de ses compétences propres. Celui du chef d'établissement qui prend la décision d'orientation et la notifie n'est pas de même nature que celui du conseiller d'orientation-psychologue.

En effet, réalisé par un professionnel de l'orientation, le conseil en orientation fait appel à l'observation, à l'aide à l'adaptation des élèves et à leur accompagnement dans l'élaboration de leur projet. **Il intéresse potentiellement tous les publics** mais, dans le cadre des besoins formulés par l'institution, il s'adresse en priorité aux publics les plus démunis. « Essentiellement de nature individuelle dans son aboutissement, il n'exclut pas des activités collectives ou en petit groupe dans ses phases intermédiaires⁷ ». Il est l'occasion de la synthèse de toutes ces activités réalisées et des informations et conseils accumulés par la personne dans la préparation de son projet. A l'occasion de choix déterminants, il permet de les fonder sur des bases solides de connaissance de soi, de ses ressorts intimes, et d'une vision à long terme du projet personnel à construire et des contextes possibles de réalisation.

Ce conseil en orientation mobilise une connaissance généraliste - mais aussi locale - des systèmes de formation, des cursus et des procédures, qui embrasse les étapes de construction des parcours individuels au delà des aléas momentanés. Il s'appuie sur des analyses de suivis de cohortes qui permettent de comprendre la réalité des cheminements individuels de formation ou d'insertion. Il bénéficie de la connaissance acquise par formation et par expérience, du rôle joué, dans la réussite individuelle, par la prise en compte du projet, de la motivation personnelle, du renforcement de l'image positive de soi. La formation en psychologie permet l'identification des ressorts intimes en jeu dans la construction d'une identité sociale personnelle, particulièrement à l'adolescence, et de s'appuyer sur ceux-ci pour progresser. Ce conseil peut s'appuyer sur l'utilisation de questionnaires d'intérêt et recourir à l'utilisation des tests psychologiques, dont l'administration et la restitution adaptée et utile, en particulier dans le cadre de bilans individuels, relève du psychologue.

1e) Le conseil technique en orientation

C'est une mission prioritaire en direction des **instances** éducatives en charge d'instruire des décisions individuelles, des autres **membres de l'équipe éducative**, du **chef d'établissement**. Elle concerne aussi le **fonctionnement du système éducatif** et son **adaptation**.

⁶ Le rapport annexé à la loi d'orientation pour l'avenir de l'école, page 11, précise comme relevant de cette catégorie tous les jeunes « ayant quitté [le système éducatif] depuis moins d'un an sans avoir acquis une qualification de niveau V minimum. »

⁷ Rapport de l'IGEN et de l'IGAENR sur « le fonctionnement des services d'information et d'orientation », octobre 2005.

Différentes instances instruisent des décisions individuelles à prendre. Les plus formalisées sont les conseils de professeurs ou de classes, les commissions d'appel ou d'affectation, ou celles mises en place dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Mais de nombreux autres groupes de concertation ou instances existent aussi au niveau départemental et local, que ce soit pour contribuer à la compréhension des difficultés scolaires et des blocages, favoriser l'adaptation des élèves notamment aux changements de cycle, préparer l'affectation en dispositif relais, contribuer à la rescolarisation des « perdus de vue » ou des décrocheurs de la scolarité obligatoire, préparer l'accueil scolaire des nouveaux arrivants, peu ou non francophones, voire non scolarisés antérieurement, jusqu'aux entretiens de situation pour les jeunes sans solution, etc. Selon les besoins, l'expertise des professionnels de l'orientation sera mobilisée pour la réalisation préalable d'exams psychologiques individuels pouvant s'appuyer, au besoin, sur des tests.

La demande peut venir de tel ou tel membre de l'équipe éducative qui, pour ajuster son enseignement, son attitude éducative, préparer une rencontre, ou bien répondre à des interrogations à propos d'un élève ou d'un groupe classe, a besoin de l'expertise spécifique du professionnel. Cette sollicitation augmente avec le développement des UPI et la scolarisation d'élèves handicapés au sein de classes ordinaires, dans le cadre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Les équipes éducatives s'investissent de plus en plus sur le champ de l'orientation, tant dans l'aide individuelle que dans les activités d'enseignement elles-mêmes. Elles sont de plus en plus concernées par la conception et la mise en œuvre de projets ou programmes d'action pour l'orientation. L'apport du conseil technique en orientation y est alors déterminant. Il s'appuie sur les connaissances des systèmes d'information et des processus de l'orientation, et exploite pour cela les études menées, en particulier par le CIO. Le réseau relationnel et partenarial de ce dernier dans son territoire de référence est stratégique pour cette activité. Cet apport peut se réaliser dans le cadre de formations particulières en direction des équipes éducatives, organisées par les autorités académiques.

Le chef d'établissement construit et conduit la politique d'orientation de son établissement. Il élabore le **diagnostic** partagé de son fonctionnement et prévoit la **programmation** des actions nécessaires pour atteindre les performances retenues dans le cadre de la contractualisation avec les autorités académiques. Il présente le projet d'établissement à son conseil d'administration, projet incluant les programmes d'actions pour l'orientation dont le champ s'élargit. Il préside le conseil pédagogique qui s'empare désormais lui-aussi de ces programmes. En outre, il présente au conseil d'administration les **projets pédagogiques** ou les propositions pour développer **l'attractivité des formations, l'évolution des spécialités offertes, pour combattre les sorties sans qualifications**. Dans tous ces domaines, l'expertise du CIO et du professionnel qu'il délègue auprès du chef d'établissement, est un élément majeur pour la meilleure approche possible des projets.

Cet apport du conseil technique en orientation en direction des équipes éducatives et auprès du chef d'établissement, insuffisamment développé à ce jour, doit se voir impérativement renforcé.

Il peut s'appuyer sur l'existence et la situation exceptionnelle du **CIO** au cœur de son territoire de référence, au confluent des demandes directes de son public et de tout l'éventail des acteurs locaux de l'offre de formation et dispositifs d'insertion et d'emploi. Elle s'enrichit par l'activité spécifique de son **directeur**, observateur du fonctionnement des systèmes de formation, inséré dans la chaîne des responsables de l'Education nationale et impliqué au sein du réseau des partenaires locaux du service de l'emploi, des missions locales ou PAIO, mais aussi des milieux professionnels et des élus. Sa vision d'ensemble, enracinée à l'échelle du bassin d'éducation ou d'emploi, de l'arrondissement ou du « pays » constitue à ce niveau un atout majeur.

2°) Une mise en oeuvre intégrée et coordonnée

Celle-ci se réalise en prenant en compte la **diversité des publics, la variété et la durée des parcours, leurs temps forts**.

L'orientation, qui concerne tous les publics, doit adapter ses modes d'intervention à la diversité de leurs besoins compte tenu de leur âge et de leurs caractéristiques personnelles, mais aussi des différents moments de leurs parcours (du jeune scolarisé en UPI à l'élève de terminale ou d'université, du jeune en rupture à l'excellent élève, des jeunes adultes sans solution aux salariés en recherche d'évolution). Elle doit tenir compte aussi des objectifs recherchés (adaptation des individus dans les parcours où ils sont engagés, préparation des choix et leur mise en œuvre dans les contextes variés du collège, du lycée, voire des universités ou des CFA, insertion dans le cadre d'actions 16-25 ans ou adultes, prévention des sorties en cours de formation et réparation des accidents de parcours, particulièrement aux périodes de transition de fin et début des cycles).

Pour assurer cette adaptation elle doit sans aucun doute **accroître l'individualisation** des approches, insuffisamment développée jusqu'alors. Pour garantir la continuité des actions et rester au cœur des préoccupations du système éducatif, elle ne doit pas cependant négliger les **démarches éducatives collectives**, dans une perspective d'efficacité globale du système et de réponse aux besoins de la société dans son ensemble, notamment en matière d'élévation du niveau des qualifications.

2a) Le rôle des différents acteurs

Ces missions concernent tous les acteurs de l'action éducative, y compris les partenaires du monde professionnel, de l'insertion et de l'emploi, chacun selon sa place et selon ses compétences propres. Elles s'appuient tout d'abord sur le rôle essentiel du **chef d'établissement** : il mobilise les acteurs et instances pour les avis ou décisions éducatives ou d'orientation à prendre. Il sollicite et conduit des entretiens individuels avec les élèves et leurs familles, en ce qui concerne l'adaptation à la scolarité et la préparation des choix de formation, avec toute l'autorité de sa fonction. Il réalise les entretiens de situation pour les élèves restant sans solution d'insertion. Mais, au-delà de sa propre action en direction de chaque élève, et s'agissant de l'orientation, lui et le **directeur du CIO**, dans une relation coopérative et contractuelle, sont en charge de piloter, de coordonner et de faire coopérer un certain nombre d'acteurs, dont les plus importants sont les **enseignants et les personnels d'orientation**.

Les enseignants sont concernés dans leur double fonction : professeurs dans leur discipline, professeurs principaux.

Comme **professeurs dans leur discipline**, leur rôle a été insuffisamment mis en lumière jusqu'alors bien qu'il soit déterminant dans les choix de leurs élèves et étudiants et dans les décisions d'orientation les concernant. Par l'évaluation et le classement qu'ils posent pour chacun au sein du groupe classe, les appréciations qu'ils formulent, ils contribuent à la construction progressive de l'image de soi sociale propre à chaque élève ; par l'intérêt qu'ils peuvent transmettre pour leur discipline, ils suscitent de prochains choix de formation et intègrent dans leur enseignement une dimension d'information sur les filières et les métiers induits; leur poids dans la décision d'orientation finalement prise est toujours important. Avec le développement des démarches éducatives en orientation (l'enseignement de découverte professionnelle, etc.), leur place va se trouver d'autant plus renforcée qu'ils partagent un contact quotidien avec leur élèves et étudiants. L'enseignant devra être identifié désormais comme **acteur majeur** de l'orientation, formé en conséquence et intégré es-qualité aux coopérations avec les autres acteurs de l'orientation.

Comme **professeurs principaux** ils suivent individuellement chaque élève de leur classe, avec sa famille s'il est mineur, dans sa progression scolaire, et dialoguent avec lui et sa famille en vue de son orientation. Ils coordonnent l'équipe enseignante et les autres membres de l'équipe éducative et préparent les décisions à prendre. Ils prennent fréquemment en charge les heures de vie de classe consacrées à l'orientation, réalisent des entretiens individuels d'orientation avec chaque élève et sa famille aux étapes nécessaires. Leur place est reconnue de longue date mais celle-ci s'approfondit avec la mise en œuvre du schéma national d'orientation.

Le besoin d'individualisation pour l'orientation passe par la reconnaissance du rôle décisif joué par les enseignants dans l'aide, le conseil et la décision d'orientation ; elle nécessite leur implication accrue, dans le cadre d'une démarche d'orientation éducative globale. Ce rôle des enseignants se réalise en complémentarité avec celui des professionnels de l'orientation.

Les personnels d'orientation sont des acteurs majeurs de cette mise en œuvre tant par leur intervention directe auprès de l'ensemble des élèves que par le conseil technique qu'ils apportent aux équipes éducatives. Ils s'appuient, pour remplir leurs missions spécifiques, sur leur **expertise** propre, liée à leur position institutionnelle, à leur formation en psychologie, en sociologie, en sciences de l'éducation et du travail, en économie et en statistiques.

En effet, **l'apport spécifique de ces professionnels** tient à leur positionnement particulier au sein de l'équipe éducative : ils ne sont pas directement impliqués dans la relation pédagogique et l'évaluation scolaire. Ainsi les conseillers d'orientation-psychologues, relevant du CIO, sont dans une relation médiane avec l'établissement et ses enjeux internes. Ils y interviennent sous la responsabilité du chef d'établissement dans le cadre d'une contractualisation avec le directeur du CIO, contractualisation validée par les autorités académiques. La relation avec le public – y compris adulte - du CIO leur donne une expérience de l'orientation dans tous les types de systèmes et à tous les niveaux de formation.

Comme psychologues de l'éducation nationale :

- ils mettent en œuvre les missions qui leur sont assignées par l'institution⁸ en réalisant les entretiens et examens psychologiques nécessaires, en particulier dans le cadre de la loi du 11 février 2005⁹ et plus largement pour tout besoin d'expertise au bénéfice des individus ou sur demande institutionnelle.

⁸ Cf. document sur « les missions des psychologues de l'Éducation nationale et leur mise en œuvre »

- **ils facilitent l'adaptation** : pour éviter la cristallisation dans l'échec, décrypter ce qui se joue à l'entrée dans l'adolescence pour fournir un éclairage particulier dans la compréhension des difficultés scolaires, relationnelles, comportementales ou personnelles, psychologiques ou cognitives de l'élève et trouver les leviers pour agir auprès de lui et de sa famille, de l'équipe éducative, de l'institution. Cette mission peut inclure des phases nécessaires de bilan individuel, en particulier pour les élèves en risque de rupture.

Avec leur compétence en psychologie de l'orientation :

- **ils participent à l'élaboration progressive du projet personnel du jeune.** Par leur formation et leur place dans l'institution, ils perçoivent ce qui peut faire moteur ou frein dans les projets évoqués par un jeune (et sa famille), en fonction du contexte familial (attentes, aspirations, etc.), de son histoire singulière, de son développement psychologique, de son rapport à la scolarité. Enfin, parce qu'ils exercent dans le champ éducatif, ils sont également attentifs au poids déterminant du système scolaire pour modeler la représentation de soi et des professions. Ce n'est qu'en prenant en compte l'ensemble de ces dimensions qu'ils peuvent aider le jeune à trouver les ressources pour s'investir dans un parcours de formation et obtenir une qualification reconnue, à élever son niveau d'ambition, à se projeter positivement dans l'avenir.

- **ils favorisent la réussite scolaire, en aidant le jeune à développer son potentiel et sa personnalité** par la prise en compte de la personne dans sa globalité et dans la durée, par l'attention portée aux remaniements psychologiques propres à l'adolescence, au rapport personnel à la scolarité, à l'image et l'estime de soi induite, et à la question de sa projection singulière dans l'avenir.

Comme spécialistes de l'orientation, de ses processus et systèmes :

- **ils contribuent à l'analyse et à l'élaboration des politiques éducatives et des projets qui en découlent.** Conseillers techniques auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives, ils fournissent des outils d'information, d'analyse et des suggestions de projets, rôle facilité par l'activité du (et au) CIO, auprès de plusieurs établissements et des autres partenaires du champ de l'éducation, de la protection de l'enfance et de l'insertion. Dans ce cadre, **leur apport pour la mise en oeuvre des démarches éducatives en orientation est déterminant.** C'est une activité spécifique qui appelle des dispositions particulières à prévoir dans la formation initiale et continue des personnels.

- **ils s'assurent de la bonne disponibilité et accessibilité de l'information** utile pour l'orientation : aider le chef d'établissement à définir une politique d'information – incluant l'investissement dans les systèmes qui y concourent – et contribuer à l'élaboration du programme mettant en cohérence les démarches éducatives en orientation (dans l'établissement et au CIO) ; ils prennent leur part dans cette pédagogie et l'individualisation de cette information, en relation avec les autres partenaires.

Ces fonctions de spécialiste de l'orientation sont appelées à se développer fortement.

La nécessité d'un pilotage pour définir les priorités de ces personnels spécialisés est indispensable. En effet les constats réalisés concernant l'activité des conseillers d'orientation-psychologues font état d'une difficulté sans cesse croissante à faire face à toutes ces missions. Depuis celles qui amènent à se **centrer sur l'individu** et à préparer les décisions individuelles à prendre avec toute l'attention nécessaire, en passant par celles qui supposent des **actions collectives** devant des groupes, jusqu'à celles qui nécessitent de déployer des qualités d'**animateur ou de concepteur d'actions** dans le cadre des programmes et projets d'établissements et de CIO, l'écart est de plus en plus grand, accentué par la multiplicité des lieux pour leur réalisation. Avec la montée en puissance de l'intégration dans l'activité scolaire (et universitaire) des démarches éducatives en orientation, ce dernier pôle d'activités centré sur les systèmes et dispositifs d'information et d'éducation à l'orientation, sur la relation emploi formation et sur la fonction d'observatoire local va devoir être développé. Pour autant, le 1^{er} pôle, propre au psychologue, ne verra pas réduire son champ, en particulier avec le développement des besoins individuels et des commandes institutionnelles en direction des publics à besoins particuliers, dont les futurs projets personnalisés d'orientation¹⁰ (PPO) sont l'un des exemples.

L'identification de ces 2 pôles en termes de priorités d'action devient donc nécessaire.

Les autres intervenants de l'accompagnement pour l'orientation, aux côtés de ces 2 acteurs majeurs que sont les enseignants et les personnels d'orientation, doivent prendre toute leur place reconnue et s'intégrer aux coopérations à construire :

Le professeur documentaliste, en charge du pôle ressources pour l'orientation du CDI, est la référence privilégiée pour les recherches documentaires et de déploiement des systèmes d'information.

Le conseiller principal d'éducation, observateur de l'adaptation scolaire et des risques de décrochage, est aussi en position d'accompagner dans toutes les procédures d'orientation ou d'inscription.

⁹ Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

¹⁰ En projet, voir page 4.

Les enseignants référents pour l'intégration des jeunes handicapés accompagnent leur parcours vers la qualification au travers de la mise en œuvre des procédures fixées par la MDPH.

Les coordonnateurs d'action de la mission d'insertion (MGIEN) sont en charge de construire une 1^{ère} étape vers la qualification s'agissant des jeunes de plus de 16 ans en rupture de scolarité, et de stimuler, par l'ingénierie de formation, la prévention de l'exclusion.

Les tuteurs, étudiants ou parrains, ou toute autre personne, sont associés à l'étayage du projet de formation.

Médecins de l'Éducation nationale et assistants de service social, particulièrement dans le 2nd degré, concourent à la préparation des choix d'orientation.

Les représentants du service public de l'emploi, comme **les représentants du monde professionnel**, dans le cadre d'un programme établi sous l'autorité du chef d'établissement, ouvrent l'information donnée aux élèves et étudiants sur la réalité des formations et emplois de demain.

Les parents ont une place déterminante dans la décision puis le soutien qu'ils apporteront aux choix d'orientation retenus pour leur enfant. Toute communication relative à l'orientation doit se préoccuper de les atteindre et de les y associer, et les ressources disponibles d'information doivent les concerner. Ainsi en est-il du pôle ressources pour l'orientation du CDI ou de celles du CIO, dont l'organisation et les horaires d'ouverture doivent s'adapter. Dans ce sens, la contribution des délégués parents doit être recherchée.

2b) Coopération, coordination

Ainsi identifiés, ces différents acteurs doivent pouvoir œuvrer en commun à tous les échelons utiles :

- **au niveau de l'établissement**, sous le pilotage et l'impulsion de son chef d'établissement, par la construction en commun du programme¹¹ regroupant l'ensemble des démarches éducatives et toutes les initiatives pour l'information et l'orientation. Intégré au projet d'établissement et adopté en **conseil d'administration**, ce programme, auquel le **conseil pédagogique** aura désormais pris sa part, inclut la **contractualisation avec le directeur de CIO**. Un groupe de travail ad hoc pourra en être la cheville ouvrière. En effet, l'établissement de ce programme repose sur un diagnostic partagé des résultats en matière d'orientation, d'affectation et d'insertion scolaire et professionnelle au regard des objectifs attendus. Ce programme s'appuie désormais sur l'expérience acquise de l'intégration de ces démarches dans les enseignements (et leur contribution au socle commun) en collège comme en lycée. Il s'inscrit dans le schéma local d'orientation et d'insertion professionnelle et dans les objectifs de performances arrêtés dans le cadre de la contractualisation avec les autorités académiques. Pour sa part, la contractualisation entre l'EPLE et le CIO définira l'apport du CIO au service des élèves, parents, équipes de l'établissement et identifiera l'apport propre du professionnel de l'orientation qui y est délégué. Cet apport donne lieu à l'établissement d'une lettre de mission préparée par le directeur de CIO. Le programme pour l'orientation prévoira une évaluation interne dans le cadre du rapport annuel concernant la mise en œuvre du projet d'établissement. Les observations du CIO concourent à l'établissement de ce rapport.

- **le rôle du CIO au niveau local ou de bassin d'éducation** est déterminant dans la déclinaison du schéma régional d'orientation en collaboration avec les autres services de l'État et acteurs locaux. **En liaison avec les chefs d'établissement, l'apport du CIO** et de son directeur est central à ce niveau, par sa connaissance de l'ensemble des offres de formation (secondaires, supérieures, professionnelles) et d'insertion de tous types présentes sur son territoire, qu'il met en relation avec les besoins qu'il évalue en particulier dans le domaine des poursuites d'étude ou de l'insertion. Il en connaît les procédures et constitue **un observatoire** de leurs fonctionnements ou dysfonctionnements. Ce niveau est celui où s'identifient les risques de **sorties sans qualification** et peut être le lieu de la mobilisation des acteurs locaux du monde professionnel au service des démarches éducatives en orientation et en insertion. Le directeur de CIO organise le service et programme les activités en ce sens, sur la base du projet de CIO¹², validé par les autorités académiques. Ce projet décline les grands objectifs de performances attendus en matière d'orientation sur son territoire de référence et, en concertation avec les établissements et partenaires concernés, y détaille l'apport du centre. Il peut contribuer ainsi, à ce niveau, à fédérer les énergies des différents acteurs.

2c) Pilotage, formation

Le niveau national est en charge de l'impulsion et de la cohérence de la politique d'orientation et des actions prioritaires. Dans le cadre d'un pilotage qui s'appuiera sur le schéma national d'orientation, Il produit les textes, normes et références avec le concours de l'inspection générale. Il stimule les synergies ou la mise en œuvre des dispositifs utiles. Il assure l'animation du réseau des acteurs de l'orientation.

¹¹ Programme d'information et d'orientation annuel ou pluriannuel

¹² Pluriannuel, décliné en programme d'activité annuel selon les préconisations des recteurs.

Au niveau académique, le rôle stratégique du recteur pour conduire la coordination du schéma régional d'orientation s'exerce en liaison avec la collectivité publique; il établit, avec l'aide du chef du service académique d'information et d'orientation, le programme académique pour l'orientation; il contribue au PRDFP¹³, dans le cadre des compétences croisées avec les autres directions de l'Etat et celles du Conseil régional; Il définit les objectifs et priorités des établissements et services, en particulier ceux concourant à la formation des personnels; enfin il présente au CAEN¹⁴, avec le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, le rapport annuel sur les conditions d'orientation des élèves et les résultats effectifs de leur affectation.

Au niveau départemental les objectifs de politique publique se déclinent avec l'IA-DSDEN et ses conseillers techniques (orientation, formation professionnelle, apprentissage, insertion, animation pédagogique, politique de la ville, etc.) en liaison avec le préfet et les services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'avec les acteurs publics ou consulaires. C'est le lieu privilégié pour l'animation et l'évaluation des politiques d'orientation et d'insertion des établissements et des CIO, cœur de métier des inspecteurs de l'Education nationale chargés de l'information et de l'orientation. C'est aussi le lieu où s'élaborent et se mettent en œuvre les politiques de carte scolaire, ainsi que celles concernant les procédures d'affectation des élèves, en harmonie avec la politique académique. S'agissant de l'affectation et des règles de priorité qu'elle impose, le recours aux applications informatisées contribue au respect et à la transparence de ces règles, gage de l'égalité de chacun devant le service public. Enfin c'est le lieu de la relation avec la collectivité départementale qui, avec de nombreuses compétences dont la charge du financement des collèges et de l'aide aux personnes handicapées, s'intéresse à l'orientation et finance, pour partie, les CIO.

Les corps d'inspection – toutes spécialités – sont mobilisés pour la prise en compte, dans les animations pédagogiques et les évaluations individuelles ou de spécialité, des actions visant l'orientation, qu'elles relèvent d'activités d'enseignement, mais aussi d'activités d'accompagnement. Cette mobilisation passe aussi par la formalisation, avec le chef du service académique d'information et d'orientation, du collègue des inspecteurs de spécialité information et orientation, par la rédaction du projet académique de spécialité et son évaluation.

Le développement de la formation professionnelle initiale et continue de tous les personnels sur ce champ de compétences vise l'appropriation, chacun à sa place, de ces missions. A ce titre, le cahier des charges des IUFM prend en compte, dans la formation des enseignants, les aspects spécifiques concernant les notions d'accompagnement, de conseils, d'enseignement pour l'orientation, l'affectation et l'insertion, à côté des indications sur les métiers et l'emploi.

¹³ Programme régional pour le développement de la formation professionnelle, voté par le Conseil régional

¹⁴ Conseil académique de l'Éducation nationale